

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

1^{er} Juin 2021



Date d'affichage

1^{er} Juin 2021



Nombre de conseillers



En exercice 29

Présents 25

Votants 29

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 9 JUIN 2021 A 19 H 15

La séance est présidée
par Madame Sylvie BUTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

Mesdames BUTIN – LAINÉ - LANGE - MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET -
GOUVENAUX PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT - PIGNY –
DOMANGE - CHERRONNET – DECLUY - LEGER – KISKELL –

POUVOIR :

Madame Nathalie BIEN à Monsieur François GAINETTE

Monsieur Bernard HATAT à Madame Rose-Marie LAINÉ

Monsieur Bastien LOMBARD à Monsieur Éric DECLUY

Monsieur José KAPPE SOPIO à Monsieur Jean-Pierre MAÏDA

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Elise CHARPENTIER a été désignée secrétaire de séance.



Le procès-verbal de la séance du 16 Avril 2021 a été approuvé à l'unanimité

N° 2021/33 – OBJET : DEBAT SUR LA FORMATION DES ELUS – ANNEE 2020

N° 2021/33 – OBJET : DEBAT SUR LA FORMATION DES ELUS – ANNEE 2020

Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité, la formation des membres de l'organe délibérant doit faire l'objet d'un débat annuel et d'un tableau récapitulatif en annexe du compte administratif.

Il est précisé que l'ensemble des membres du Conseil Municipal est informé au moins de toutes les actions de formation organisées par l'Association des Maires de la Marne (AMM).

En 2020, deux journées de formation ont été suivies par les élus :

- 1 journée « L'essentiel de l'urbanisme ».
- 1 journée « L'essentiel de la gestion du personnel ».

Cette journée était organisée par l'association des Maires de la Marne (AMM).

Pour mémoire, il vous est rappelé le nombre de journées de formation des années précédentes :

2002 : 3 jours	2012 : 3 jours
2003 : 9 jours	2013 : 4 jours
2004 : 1 jour	2014 : 1 jour
2005 : 4 jours	2015 : 1 jour
2006 : 3 jours	2016 : 3 jours
2007 : 4 jours	2017 : 0 jour
2008 : 5 jours	2018 : 3 jours
2009 : 3 jours	2019 : 1 jour
2010 : 4 jours	2020 : 2 jours
2011 : 3 jours	

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

⇒ **PREND** acte de la communication sur la formation des élus de l'année 2020.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 10 Juin 2021**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN